



DANS CE NUMÉRO :

Journée des travailleuses et travailleurs blessés – 1 ^{er} juin	2
Procédures d'Unifor concernant la déclaration des blessures critiques et des accidents mortels au travail	2
Quatrième conférence annuelle du comité de santé et de sécurité Via Rail-Unifor	3
Première conférence des comités mixtes de l'environnement en milieu de travail d'Unifor chez FCA, Ford et GM	4
Conférence nationale sur l'environnement – Développer la solidarité environnementale	6
Développer la solidarité environnementale	8
Le stress thermique et votre santé	9
Un rassemblement pour le climat réunit Naomi Klein et Jerry Dias, président national	11
Le saviez-vous?	11
Une nouvelle étude montre une corrélation entre les pratiques en matière de sécurité axées sur le comportement et la sous-déclaration des accidents de travail	12
Un pas pour la vie 2015 – Merci à Unifor!/Un pas pour la vie – Winnipeg (Manitoba)	13
La courtépote LifeQuilt exposée lors du Conseil canadien d'Unifor	14
Anees Munshi, coordonnateur national en santé et sécurité, Jazz Services techniques	14
Wendy Brennan, coordonnatrice nationale en santé et sécurité, Services à la clientèle et Services avions de Jazz	15
Nanotechnologie : L'établissement d'une pratique exemplaire	15
Le Manitoba facilitera les demandes d'indemnisation liées à l'ESPT pour l'ensemble des travailleuses et travailleurs couverts	17
Indemnisation des accidents du travail – Initiation à l'information médicale	18
Demande d'indemnisation pour ESPT : Victoire en appel	18
Conférence sur la santé et la sécurité des sections locales du secteur des pâtes et papiers de l'Ouest canadien	19
Un outil Web présente la législation en matière de santé et de sécurité au travail du Nouveau-Brunswick en langage clair et simple	19

Jour de deuil national 2015

Cette année, les membres d'Unifor ont rendu hommage à la grandeur du Canada aux travailleuses et travailleurs qui sont encore forcés de travailler dans des conditions dangereuses.

Le Conseil régional des Prairies d'Unifor a marqué un temps d'arrêt pour « pleurer les morts et lutter pour les vivants ». Les déléguées et délégués ont commémoré la mémoire des membres d'Unifor ayant perdu la vie dans l'exercice de leurs fonctions depuis le congrès de fondation :

- Jerry Cooper, section locale 707A, 19 janvier 2014
- Shane Daye, section locale 707A, 20 avril 2014
- Lorna Weafer, section locale 707A, 7 mai 2014
- Pleman Stickland, SPATA, 20 juin 2014
- Jim Larmer, Conseil 4000, 10 septembre 2014
- John Campeau, section locale 324, 6 janvier 2015



L-R Brent Charron, Joie Warnock, Sari Sairanen, Ken Bondy

Nous avons également souligné la mort morale que les attaques du gouvernement Harper contre le droit de se syndiquer ont infligée à l'ensemble des travailleuses et travailleurs canadiens et nous avons renouvelé notre engagement à lutter pour la santé et la sécurité au travail et à vaincre les politiques injustes du gouvernement conservateur.



Jerry Dias, président national et Sari Sairanen, directrice nationale du Service de santé et sécurité

Journée des travailleuses et des travailleurs blessés – 1er juin

Par : Alec Farquhar, directeur du Bureau des conseillers des travailleurs, Toronto

Le 1er juin marque la Journée des travailleuses et des travailleurs blessés en Ontario, laquelle est aussi célébrée dans d'autres provinces maintenant.

Retenue en 1984, cette date correspond à un moment fort de l'histoire de l'indemnisation des accidentées et accidentés du travail en Ontario : le 1er juin 1983. Des victimes d'accidents du travail étaient invitées par un comité permanent de l'Assemblée législative à exprimer ce jour-là leur opinion sur les révisions fondamentales proposées à la loi sur l'indemnisation des accidents du travail. L'objectif premier était de déterminer si nous devions maintenir le régime de pensions permanentes et de suppléments ou faire la transition vers un système de perte de gains. Environ 3 000 travailleuses et travailleurs ont répondu à l'invitation.

Je me souviens très nettement que, à mon arrivée au complexe MacDonald, situé sur la rue Wellesley, le matin du 1er juin, la salle était bondée et que la foule se déversait dans les corridors et même sur le trottoir. Le comité permanent, à juste titre nerveux, a tenté d'annuler la séance. Les travailleuses et travailleurs se sont élevés contre cette décision. Finalement, un appel a été lancé pour que l'événement se tienne à Queen's Park à la place. Plusieurs autres représentantes et représentants de cliniques d'aide juridique et moi expliquions aux travailleuses et travailleurs, dans différentes langues, ce qui se passait et les dirigions vers l'Assemblée législative.



1er juin 2015, Queen's Park, Toronto (Ontario)

Le comité a acquiescé à notre demande. De toute l'histoire de l'Ontario, il s'agit probablement de la seule et unique audience législative à s'être tenue sur les marches du Parlement.

Par cette belle journée ensoleillée, la foule nombreuse a patiemment écouté, pendant des heures, les préoccupations

des victimes d'accidents du travail au sujet des projets de réforme. À plusieurs occasions, le comité permanent a tenté de les interrompre. Chaque fois, les travailleuses et travailleurs tenaient leur bout et les présentations se poursuivaient dans l'ordre et le calme.

Je me souviendrai toute ma vie de cette journée, pour plusieurs raisons. D'abord et avant tout, les personnes les plus touchées par la réforme ont écrit une page d'histoire ce jour-là. Ensuite, les accidentées et accidentés du travail ont figuré à l'ordre du jour politique de l'Ontario pendant de nombreuses années grâce à leur sentiment de pouvoir collectif, à leur but commun et à leur détermination. Finalement, nos efforts ont produit des résultats positifs : le projet de loi 101. Avec le recul, ce projet de loi représentait le point culminant de la réforme de la loi sur l'indemnisation des accidents du travail, notamment en établissant le Tribunal d'appel de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail, le Comité des maladies professionnelles (anciennement le Comité des normes en matière de maladies professionnelles), le Bureau des conseillers du patronat et le Bureau des conseillers des travailleurs. Une loi complémentaire, adoptée peu après, prévoyait la pleine indexation des indemnisations au coût de la vie pour l'ensemble des travailleuses et travailleurs blessés et des survivantes et survivants.

Injured Workers' Day



Un grand nombre des travailleuses et travailleurs présents le 1er juin 1983 se sont éteints, mais quelques-uns y retournent chaque année. Ils nous ont légué un héritage précieux ainsi que la responsabilité de renouveler notre engagement à l'égard de la primauté du droit et de la justice pour les victimes d'accidents du travail.

Procédures d'Unifor concernant la déclaration des blessures critiques et des accidents mortels au travail

Si une personne, qu'il s'agisse d'une travailleuse ou un travailleur ou encore d'un membre d'Unifor, se blesse gravement ou perd la vie au travail, l'employeur et le constructeur, s'il y a lieu, en aviseront le bureau gouvernemental de la santé et sécurité au travail dans les plus brefs délais, le comité paritaire en santé et sécurité au travail (ou la représentante ou le représentant en santé et sécurité) et le syndicat.

Le bureau national d'Unifor demande d'aviser le Service national de santé et sécurité dans les 24 heures suivant l'incident et de lui communiquer le nom de la personne blessée ou décédée, les circonstances de l'incident et tout autre renseignement pertinent.

Une blessure critique s'entend d'une blessure d'une nature grave qui, selon le cas :

(a) met la vie en danger;

(b) fait perdre connaissance;

(c) entraîne une perte importante de sang;

(d) comporte la fracture d'une jambe ou d'un bras, mais pas d'un doigt ni d'un orteil;

(e) comporte l'amputation d'une jambe, d'un bras, d'une main ou d'un pied, mais pas d'un doigt ni d'un orteil;

(f) comporte des brûlures sur une grande surface du corps;

(g) provoque la perte de la vue dans un œil.

Veillez communiquer avec le Service national de santé et sécurité au numéro 1-800-268-5763 ou à l'adresse healthandsafety@unifor.org.

Nous encourageons tous nos représentants et représentantes en santé et sécurité à s'inscrire au cours Enquête sur les accidents et les incidents.

Quatrième conférence annuelle du comité de santé et de sécurité Via Rail-Unifor

Par : Ken Cameron, représentant en santé et sécurité, Conseil 4000

Le comité d'orientation en matière de santé et de sécurité Via Rail-Unifor a tenu sa quatrième conférence annuelle les 20 et 21 mai à Montréal. En tout, 77 participantes et participants de différents lieux de travail au Canada, tant du côté syndical que patronal, ainsi que des représentantes et représentants du Programme du travail du gouvernement fédéral, de Transports Canada et du bureau national d'Unifor se sont rassemblés à cette occasion.

Les exposés ont été préparés à l'interne, sauf ceux du gouvernement, et coprésentés par les parties syndicales et patronales. Les sujets traités comprenaient les suivants :

- Le comité d'orientation a présenté ses réalisations au cours de la dernière année et ses objectifs pour l'année en cours.

- Les cadres supérieurs des trois principales divisions ont expliqué comment les fonctions de santé et de sécurité avaient été réorganisées.
- Trois comités en milieu de travail ont présenté les « pratiques exemplaires » qui ont cours dans leurs lieux de travail.
 - o Le comité des services dans les trains de Toronto a passé en revue les résultats de son autoévaluation et a décrit les stratégies qu'il avait l'intention de mettre en œuvre pour s'améliorer.
 - o Le comité de l'orientation-client de Vancouver a recréé l'activité tenue en milieu de travail lors de la semaine de la sécurité, laquelle s'apparentait au jeu télévisé La classe de 5e. Les questions étaient tirées des discussions sur la sécurité de l'année précédente.
 - o Le Centre de maintenance de Montréal, qui est le plus grand centre de maintenance de l'entreprise, a présenté les techniques et les stratégies qu'il utilisait pour tenir ses réunions mensuelles sur la sécurité.
- Transports Canada a fait un exposé sur le nouveau Règlement sur le système de gestion de la sécurité ferroviaire. Il a été suivi d'un exposé de Via Rail sur l'application du Règlement dans ses lieux de travail.
- L'avocat-conseil principal de l'employeur et un membre du syndicat ont animé une foire aux questions sur la prévention de la violence en milieu de travail en ce qui a trait aux rapports avec le public. Très instructive, cette foire aux questions a suscité beaucoup d'intérêt.
- La procédure à suivre pour refuser du travail dangereux a été modifiée dans le Code canadien du travail. Une nouvelle discussion sur la sécurité s'est déroulée lors de la conférence. Cette discussion s'étend maintenant au pays entier.
- Un agent de santé et sécurité d'Emploi et Développement social Canada a expliqué les exigences du programme de prévention des risques. Ensuite, Via Rail a présenté un exposé sur la révision de ce programme.
- Une discussion en groupe a permis de révéler de manière dynamique les difficultés que posaient les inspections mensuelles. Elle donnait suite à la présentation de l'année dernière sur les procédures d'inspection.



- Le processus d'évaluation des risques visant à cerner les risques et à élaborer des stratégies de maîtrise des risques pour les activités nouvelles ou révisées a été décrit par le gestionnaire responsable de cette fonction, en collaboration avec un employé.
- À quatre occasions, les participantes et participants ont répondu à des questions portant sur leurs perceptions de la culture de la sécurité chez Via Rail au moyen d'un « clicker ». Leurs réponses étaient immédiatement projetées pour que tous et toutes les voient. À chaque ronde, les statistiques les plus frappantes étaient abordées en groupes. Les résultats, qui ont été transcrits, nous ont donné d'excellentes indications quant à la nature de notre culture ainsi que des suggestions pour nous améliorer.

La conférence était un véritable paradis pour les personnes qui s'intéressent à la santé et à la sécurité. Les participantes et participants étaient ravis de rencontrer leurs homologues. Voici deux suggestions pour les futures conférences : tenir davantage de discussions en groupe et créer une source d'information centralisée.

Première conférence des comités mixtes de l'environnement en milieu de travail de FCA, Ford et GM

Par : Dave Renaud, section locale 222, représentant en environnement d'Unifor à l'usine d'assemblage d'Oshawa et président du conseil de l'environnement de la région de Durham d'Unifor

D'un point de vue syndical, Unifor a toujours adopté une position ferme quant à la protection de l'environnement, tant pour le bien de ses membres que des collectivités locales. À ce jour, Unifor est le seul syndicat à avoir négocié des postes à temps plein ou partiel de représentant du comité mixte de l'environnement en milieu de travail afin de surveiller les entreprises que nous représentons sur le plan de l'environnement et des relations communautaires.

Grâce à nos dirigeantes et dirigeants proactifs, la première conférence des comités mixtes de l'environnement en milieu de travail des trois grands constructeurs s'est tenue au Oakwood Resort, à Grand Bend, du 22 au 24 mai 2015. Unifor y a convié les représentantes et représentants des comités mixtes de l'environnement en milieu de travail de Fiat Chrysler Automobiles (FCA), de Ford et de GM.

Notre confrère Ken Bondy a ouvert la conférence en souhaitant la bienvenue à l'ensemble des participantes et participants et en les remerciant de sacrifier leur week-end pour aider à améliorer notre syndicat en matière de représentation environnementale. Ken a ensuite présenté le programme très chargé du week-end. Les participantes et participants se sont tous présentés en prenant soin de décrire le rôle qu'il jouait dans le syndicat. Il était impressionnant de voir tant d'expérience réunie dans une seule pièce.

Notre consœur Sari Sairanen a souligné l'importance de cette réunion en vue des discussions précédant les négociations collectives de 2016. Les entreprises que nous représentons considèrent l'environnement comme l'un de leurs piliers centraux. Les représentantes et représentants des comités mixtes de l'environnement en milieu de travail accomplissent un excellent travail en usine et doivent continuer à mobiliser les membres à partir de la base. Pour faire avancer nos causes, il est tout aussi important de célébrer nos victoires que de combler nos lacunes.

Une discussion en groupe s'en est ensuivie. Les coordonnatrices et coordonnateurs en santé, sécurité et environnement des trois grands constructeurs ont répondu à des questions sur les exigences, les attentes et les barrières liées aux rôles de représentantes et représentants des comités mixtes de l'environnement en milieu de travail. Cette discussion positive a soulevé plusieurs questions qui doivent être débattues plus largement avant d'être réglées. Les participantes et participants ont tous convenu de consacrer la dernière heure de la conférence à la recherche de solutions.

Samedi matin, tous les groupes des trois grands constructeurs ont présenté des exposés sur le travail qu'ils accomplissaient en usine et sur le plan des relations communautaires. Ces exposés nous ont donné d'excellentes idées à proposer à nos comités respectifs et à mettre en œuvre. Nous avons relevé une différence majeure : les représentantes et représentants à temps plein accomplissent un meilleur travail que les représentantes et représentants en poste 32 ou 40 heures par mois. Les représentantes et représentants à temps partiel exécutent un travail respectable, mais rien ne bat des représentantes et représentants à temps plein.

Lors d'un atelier animé par Bev Thorpe, codirectrice-conseil des communications et de la sensibilisation de Clean Production Action, nous avons appris à utiliser plusieurs outils en ligne pour vérifier la toxicité chimique des produits et leur trouver des équivalents moins néfastes pour l'environnement et la santé humaine. Voici quelques-uns de ces outils utiles :

www.cleanproduction.org (excellente ressource), <http://www.greenscreenchemicals.org/> (évaluation rapide des risques chimiques) et www.pharosproject.net (logiciel en ligne qui contient une liste d'ingrédients chimiques reconnue mondialement; les frais d'abonnement sont de 180 \$ par année). Le site gratuit www.chemhat.org énumère les risques chimiques et dirige l'utilisateur vers un portail proposant des produits de substitution moins dangereux.

Notre confrère Ken Bondy a vivement recommandé à l'ensemble des représentantes et représentants des comités mixtes de l'environnement en milieu de travail de

transmettre cette information aux représentantes et représentants en santé et sécurité d'Unifor et de s'efforcer de réduire les produits toxiques en milieu de travail en les remplaçant par des produits moins dangereux.

John Jackson, professeur de gestion des déchets à l'Université Trent et militant écologiste de longue date, a fait une présentation sur la problématique des déchets en Ontario. John a mis en perspective l'incidence qu'ont les déchets avec la hausse des émissions de gaz à effet de serre : l'accélération des changements climatiques. Le fait suivant en a frappé plus d'un : 7 emplois sont créés pour 1 000 tonnes de déchets réacheminés, et les retombées économiques sont 4 fois plus importantes que le coût net. Les promoteurs de projet d'incinérateur ne cessent d'exercer des pressions. Notamment, l'industrie et le gouvernement appuient l'établissement d'un incinérateur en Ontario, même si ce n'est pas mieux qu'un site d'enfouissement. Chaque incinérateur présente une menace pour la santé publique, car il dégage des matières particulaires nanométriques, de la dioxine, du plomb et du mercure, lesquels causent le cancer, des problèmes de fertilité, l'asthme, des maladies cardiaques et pulmonaires, etc. Comparativement à d'autres sources d'énergie, les émissions de gaz à effet de serre (en équivalent dioxyde de carbone) des centrales thermiques sont supérieures de 33 % à celles du charbon et de 36 à 74 % à celles du gaz naturel. John a félicité notre syndicat de travailler à la mise en œuvre de la responsabilité élargie des producteurs dans l'industrie automobile. Le moment est opportun pour tenter à nouveau de confier aux constructeurs automobiles la pleine responsabilité financière et opérationnelle de désassembler des véhicules, de concevoir des véhicules avec des pièces recyclables et de cesser progressivement d'utiliser des substances toxiques désignées.

Carbon Pricing in Climate Chaos a été présenté par notre confrère Ken Bondy. L'Ontario est la quatrième province à mettre en place un modèle de tarification du carbone axé sur le plafonnement et l'échange de droits d'émission. Les détails seront dévoilés au cours de l'automne, au moment où le gouvernement ontarien rendra publique sa nouvelle stratégie

en matière de changements climatiques. D'après les estimations, le régime proposé pourrait renflouer les coffres du gouvernement ontarien de 1 à 2 milliards de dollars par année. Nous espérons que ce montant sera « réinvesti » dans des projets environnementaux, des entreprises, le transport en commun et les débouchés écologiques. À l'heure actuelle, le gouvernement fédéral n'a pris aucune mesure majeure pour ralentir les changements climatiques. Unifor s'est joint à la Clean Economy Alliance, composée de 60 organisations qui encouragent le gouvernement ontarien à faire preuve de leadership dans la réduction de la pollution par le carbone pour améliorer la santé publique, créer des emplois verts et ouvrir des débouchés sur le marché.

Jeff Hurdman, directeur du ministère de l'Environnement et de l'Action en matière de changement climatique, a présenté un exposé sur le Programme de réduction des substances toxiques du gouvernement ontarien. Il consiste principalement à réduire l'utilisation et la création de substances toxiques afin de protéger l'environnement et la santé humaine. Il vise également à informer la population ontarienne des substances toxiques dans leur collectivité. Le lien suivant mène à la base de données sur la réduction des substances toxiques : <https://www.ontario.ca/fr/donnees/toxiques>.

Pour clore la conférence, Kelly Bondy et moi avons demandé aux participantes et participants de nous suggérer des idées qui pourraient améliorer le libellé de la convention collective cadre et renforcer les capacités des comités mixtes de l'environnement en milieu de travail. Toutes les idées ont été consignées afin d'être examinées plus tard. Les coordonnatrices et coordonnateurs en santé, sécurité et environnement ont demandé à chaque comité mixte de l'environnement en milieu de travail de rédiger sa description de travail actuelle. Une clé USB contenant tous les exposés présentés pendant le week-end et les coordonnées de toutes les personnes présentes à la conférence a été remise à chaque participante ou participant.



Cette conférence, qui compte parmi les plus intéressantes auxquelles j'ai assisté, a redynamisé notre mission d'apporter des changements environnementaux positifs dans nos lieux de travail respectifs. Avec un peu de chance, cette conférence deviendra un rendez-vous annuel. Merci!

Conférence nationale sur l'environnement 2015 d'Unifor

Développer la solidarité environnementale Par : Kelly Bondy, section locale 1285, formatrice en milieu de travail

Le président Jerry Dias a ouvert la Conférence sur l'environnement en assurant les délégués et déléguées qu'Unifor, en tant que syndicat social fort, tenait à trouver des solutions équitables. Il a souligné l'importance d'investir dans l'avenir et de promouvoir la solidarité, ainsi que l'urgence de défaire le gouvernement Harper le 19 octobre.

L'avenir de l'environnement dépend grandement de la classe politique. D'un trait de stylo ou dès l'adoption d'un projet de loi omnibus sur le budget, la loi peut changer nos vies à jamais, comme le projet de loi C-38 l'a fait. Ce projet de loi a rejeté unilatéralement plus d'un siècle de politiques environnementales fondées sur les meilleures données possible. Depuis 2006, Harper est déterminé à rompre le pacte entre les données et les politiques, et le projet de loi C-38 était la première attaque frontale du gouvernement conservateur dans la guerre contre l'environnement.

L'environnement n'était pas la seule cible du projet de loi C-38. Il a réduit le financement d'un large éventail d'initiatives autochtones et a sabré les budgets en santé de nombreux groupes de Premières Nations. Il a comprimé le budget de Parcs Canada, alors que l'Agence canadienne d'inspection des aliments, le ministère de l'Agriculture et le ministère des Affaires étrangères ont dû réduire leurs effectifs. Les sciences et l'environnement ont subi les compressions les plus vicieuses. En particulier, les programmes et les ministères qui finançaient les outils de recherche fondamentale, de collecte de données, de surveillance sur les lieux et de communication que les gouvernements précédents avaient mis au point au fil des ans pour assurer une saine gestion de l'environnement ont disparu. Les faits n'ont plus d'importance. Apparemment, ils ne servent plus d'assise aux politiques.

Quel est le programme politique de Harper?

Avant tout, Harper a toujours eu pour objectif d'amoindrir le rôle du gouvernement dans la gestion environnementale de trois manières :

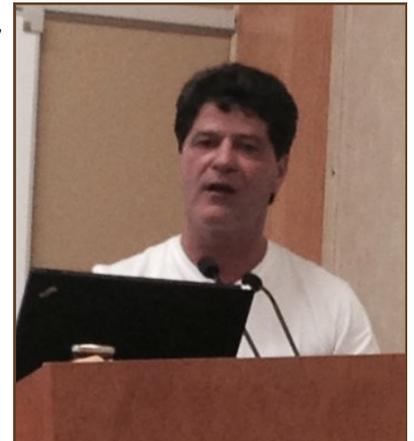
1. RÉDUIRE la capacité du gouvernement à recueillir des données de base;
2. RAPETISSER ou ÉLIMINER les bureaux et les organisations qui font de la surveillance et interviennent en cas d'urgence;
3. S'EMPARER des canaux de communication dont ceux-ci relèvent.

OBJECTIF DE HARPER

Réduire la capacité du gouvernement de pallier les conséquences de ses politiques.

Comme Jerry l'a mentionné, un vent nouveau souffle et nous devons nous concentrer sur les enjeux politiques qui concernent notre syndicat. La politique est tout à fait personnelle, et nous devons mobiliser nos membres en leur proposant des solutions positives. La santé, la sécurité et l'environnement sont des points de départ. Ces trois thèmes sont interreliés. Sans santé ni sécurité, c'est insensé de négocier quoi que ce soit d'autre.

La conférencière Andrea Peart, directrice de la santé, de la sécurité et de l'environnement du CTC, a discuté d'investir dans l'avenir et elle a posé la question suivante : Quel type de société souhaitons-nous bâtir?



Le Canada est prêt à faire la transition vers une économie juste et équitable. Les citoyennes

et citoyens inquiets doivent savoir que la position du premier ministre et du gouvernement fédéral repose sur la croissance économique, laquelle dépend de l'exploitation des réserves abondantes de pétrole du Canada, dont les sables bitumineux. L'environnement, comme l'a fait remarquer Andrea, est le talon d'Achille de Harper. Le projet de loi C-38 était en fait un cadeau aux grandes pétrolières.

La 21e Conférence des Parties (COP21) (Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques) réunira des pays résolus à résoudre ensemble la crise des changements climatiques. Le sommet débutera environ six semaines après les élections fédérales. Il est impératif que le gouvernement Harper ne représente pas le Canada lors de la COP21, qui aura lieu à Paris, en France. Harper entrave

activement le progrès. Sous la gouverne de Harper, le Canada rompra l'accord international. N'oublions pas qu'il a gagné le prix fossile de l'année en 2011 pour s'être retiré du Protocole de Kyoto.

Voici le message de clôture d'Andrea : « Investissons dans notre avenir! Nous devons remporter les élections fédérales! Pour ce faire, tous nos effectifs doivent être sur le terrain! »

Ken Bondy, coordonnateur national en santé, sécurité et environnement d'Unifor, et notre confrère Dave Renaud, représentant en environnement de la section locale 222 d'Unifor et président du conseil de l'environnement de la région de Durham, ont animé un atelier sur la création de conseils régionaux de l'environnement.

Le concept consiste à réunir les militantes et militants écologistes locaux pour former un mouvement vigoureux d'action environnementale ayant une perspective syndicale. Il contribuera au renforcement des collectivités et à la promotion de la solidarité au sein de nos effectifs et alliés.

À l'avenir, nous encourageons l'ensemble de nos dirigeantes et dirigeants et de nos membres à s'attaquer avec vigueur à l'enjeu crucial des changements climatiques. Bonne nouvelle : il est encore possible de freiner les changements climatiques grâce à des mesures énergiques.

Linda McQuaig, auteure, journaliste, chroniqueuse et militante politique, a clos la conférence en lançant le défi de défaire Harper. Elle a accusé Harper de tuer des emplois et de mal gérer l'économie au détriment de l'environnement.

Il semble inutile de rappeler que le rôle premier du gouvernement est de protéger l'intérêt public, en encourageant le développement économique, mais aussi en nous protégeant des conséquences dévastatrices des changements climatiques. En raison des liens étroits qu'il entretient avec l'industrie pétrolière, Harper cherche à faire avorter les plans internationaux de lutte aux changements climatiques. La campagne menée par Harper pour faire échouer les mesures de lutte aux changements climatiques a pris un virage plus insidieux encore depuis qu'il a été élu majoritaire, car il utilise les ressources de l'État pour intimider

les critiques et les réduire au silence. Justement, le gouvernement a récemment ajouté les groupes environnementalistes à la liste des menaces potentielles lors de la révision de la législation antiterroriste. Franchement!

L'objectif suprême de l'équipe de Harper est de créer une diversion pour distraire l'attention du public pendant qu'il saccage les lois environnementales et démantèle les systèmes de surveillance environnementale. Au lieu de répondre aux points soulevés par Thomas Mulcair, chef du NPD, au sujet des répercussions économiques et environnementales de l'exploitation illimitée des sables bitumineux, Harper utilise toutes les ressources du Canada

pour défendre les puissants de ce monde et écraser tous ceux qui se mettent en travers de son chemin.

Le gouvernement Harper est le pire que le Canada ait eu. Or, nous en sommes à un point de rupture, c'est-à-dire à un point salutaire. Si le NPD a réussi à former un gouvernement majoritaire en 37 minutes en Alberta, il est possible de défaire Harper.

Le calendrier stratégique de Harper doit être mis en veilleuse.

Pour les membres d'Unifor, la lutte pour un environnement sain se déroule sur de nombreux fronts : en milieu de travail, à la table de négociation, dans la collectivité et dans l'arène politique. Les intérêts de notre syndicat et des mouvements environnementalistes coïncident en grande partie, et nous devons travailler ensemble d'une manière qui améliore notre bien-être dans son ensemble.

Nous devons faire ce que nous faisons le mieux : informer, mobiliser et aider nos collectivités. Nous avons besoin de tous nos effectifs sur le terrain.

Allons voter massivement le 19 octobre... Pour n'importe qui, sauf Harper.



Destruction des pêches sur la côte est

Par : Darlene Parrott, section locale 597

Le 2 juillet 1992 marque la fermeture de la pêche à la morue du Nord à Terre-Neuve, une fermeture qui a dévasté la province tout entière. On pourrait croire que le moratoire n'a touché que les pêcheuses et pêcheurs. Au contraire, l'effet en chaîne de la fermeture de la pêche s'est fait sentir partout. Les pêcheuses et pêcheurs, les travailleuses et travailleurs d'usine et les ouvrières et ouvriers au traitement du poisson ont été les plus directement touchés, mais les répercussions se sont étendues à toute la province. L'économie en a subi le contrecoup, des commerçantes et commerçants aux restauratrices et restaurateurs. Au moment de l'effondrement des stocks de morues du Nord, le pilier de notre économie, les revenus qui faisaient vivre notre province se sont envolés.

Mon beau-frère, Sam Lee, pratiquait la pêche côtière depuis plus de 40 ans à Petty Harbour. Petty Harbour est une collectivité exceptionnelle située à 10 minutes de route seulement de St. John's, la capitale. Il est devenu célèbre le 2 juillet 1992, jour où John Crosbie, alors ministre des Pêches, lui-même originaire de Terre-Neuve, a annoncé sa décision de fermer la pêche. Sam, son frère Bill et quelques autres pêcheurs ont tenté de faire irruption dans la chambre d'hôtel où M. Crosbie faisait son annonce. Mon beau-frère et les autres pêcheurs présents ne protestaient pas contre l'annonce en soi. Ils avaient été témoins de la diminution des stocks de poissons au quotidien. Les poissons n'étaient tout simplement plus au rendez-vous. Sam, qui était membre de la Newfoundland Inshore Fishermen's Association à l'époque, avait même poursuivi le gouvernement fédéral concernant la diminution des stocks de morues. Les stocks de morues frayantes n'étaient tout simplement pas suffisants pour fournir les bateaux étrangers et canadiens qui surpêchaient dans les eaux canadiennes. Les pêcheuses et pêcheurs estimaient que le gouvernement fédéral devait être rappelé à l'ordre pour avoir omis de remplir son mandat de protection des eaux et de leur contenu. Les pêcheurs présents à l'hôtel où le ministre a annoncé la fermeture de la pêche ont empêché les pêcheurs d'assister à la conférence. M. Crosbie a fait son annonce devant une salle remplie de gens des médias. Il a été défendu aux personnes dont la vie et le moyen de subsistance seraient les plus profondément bouleversés d'entendre l'annonce.

La fermeture de la pêche a entraîné plus de 30 000 pertes d'emplois. Il s'agissait de la mise à pied la plus massive de l'histoire du Canada. Qu'est-ce que ces chômeuses et chômeuses allaient-ils faire? Ils avaient encore des familles à nourrir, des hypothèques à rembourser, ainsi que des bateaux et des engins de pêche à payer. La plupart de ces travailleuses et travailleurs n'avaient jamais travaillé ailleurs que dans le

secteur de la pêche et avaient un niveau d'instruction peu élevé.

Le gouvernement fédéral a instauré plusieurs programmes pour aider les chômeuses et chômeurs, dont le Programme d'adaptation et de redressement de la pêche de la morue du Nord et La Stratégie du poisson de fond de l'Atlantique. Ces programmes avaient leurs avantages. Beaucoup de personnes se sont recyclées. Par contre, dans de nombreuses régions rurales, ces personnes n'arrivaient pas souvent à se trouver un emploi viable.

À qui la faute de ce désastre environnemental incombe-t-elle? En deux mots : la classe politique. Les poissons constituent une ressource non renouvelable. Pendant des années, les chalutiers-usines étrangers et canadiens ont littéralement pillé le fond de l'océan. Les énormes dragueurs et chalutiers amassent une quantité considérable de poissons et les rejettent à l'eau lorsqu'ils n'ont pas la longueur réglementaire. Dans bien des cas, ces jeunes poissons sont en fait des poissons frayants, incapables de se reproduire. Le gouvernement fédéral dirait que la faute revient aux navires côtiers étrangers. Le Canada a sa part de responsabilité lui aussi. Souvent, les politiciennes et politiciens interviennent et nous disent de fermer les yeux sur ce qui se passe dans nos eaux. Beaucoup de scientifiques prétendraient que le réchauffement planétaire et le changement de température de l'eau expliquent pourquoi les stocks de poissons ne reviennent pas à un niveau viable. Les phoques ont aussi été pointés du doigt, car ils ingèrent une quantité abondante de poissons. Cette pêche côtière était autrefois le pilier du secteur de la pêche à Terre-Neuve et au Labrador. Les pêcheuses et pêcheurs côtiers ne peuvent pas rivaliser d'aucune façon avec les énormes bateaux au large des côtes qui peuvent transformer le poisson à bord après l'avoir sorti de l'eau.

Même si le moratoire est « officiellement » en vigueur, chaque détenteur de permis côtier a un petit quota d'environ 1 815 kilos par saison.

On est loin des milliers de kilos que les pêcheurs côtiers pouvaient attraper par jour, il y a à peine une génération.

La fermeture de la pêche à la morue a tout de même eu ses bons côtés. Un grand nombre de pêcheuses et pêcheurs se sont tournés vers la pêche au crabe. Cette pêche requiert des investissements beaucoup plus considérables. Par exemple, le permis coûte plus de 300 000 \$, et un bateau, plus de 100 000 \$. Par contre, pour le moment, la pêche au crabe est plutôt lucrative et rapporte des dividendes élevés à ses participantes et participants. Or, nous devons apprendre de nos erreurs. Pendant combien de temps cette pêche sera-t-elle raisonnablement viable?

Le stress thermique et votre santé

Que vous exécutiez votre travail dans une fonderie ou à l'extérieur durant les mois d'été, l'exposition à la chaleur pose certains dangers. Les travailleurs qui sont exposés à une chaleur extrême ou qui effectuent des tâches dans un environnement chaud sont plus susceptibles de souffrir de stress thermique dû à la chaleur. Dans les fonderies, les aciéries, les boulangeries, les fours de fusion, les usines de verre et les chaudières, les matériaux extrêmement chauds ou fondus constituent la principale source de chaleur. Dans le cas des personnes exécutant des travaux extérieurs dans des secteurs tels que la construction, la réfection des routes, l'exploitation de mines à ciel ouvert et l'agriculture, le soleil peut créer un environnement très chaud en été. Dans les blanchisseries, les cuisines des restaurants et les conserveries, le taux élevé d'humidité s'ajoute à la chaleur intense. Dans tous ces cas, la cause du stress thermique est un milieu de travail qui risque de faire échec à la capacité de l'organisme de s'adapter à la chaleur.

Le « stress thermique » est une accumulation de chaleur corporelle générée par la combinaison des efforts que vous effectuez en vous acquittant de vos tâches, des conditions ambiantes (température de l'air, humidité, circulation de l'air, rayonnement du soleil et surfaces chaudes ou sources de chaleur), et des vêtements de même que de l'équipement que vous portez.

La plupart des gens sont à l'aise lorsque la température de l'air est comprise entre 20 °C et 27 °C, et que l'humidité relative se situe entre 35 et 60 %. Si la température de l'air ou l'humidité est plus élevée, vous pouvez ressentir un inconfort, mais votre organisme sera en mesure de faire face à une certaine élévation de température. Néanmoins, les environnements très chauds peuvent faire augmenter votre température corporelle de plusieurs degrés au-dessus de la température normale de 37 °C, surchargeant de ce fait les mécanismes naturels de thermorégulation de votre organisme et provoquant une série de troubles graves, parfois même mortels.

Problèmes attribuables à une exposition à la chaleur

Le risque de problèmes attribuables à la chaleur diffère d'une personne à une autre. Vous êtes davantage exposé au risque de stress thermique si vous souffrez déjà de certains problèmes de santé (p. ex. un surplus de poids, une cardiopathie, une hypertension artérielle ou une maladie respiratoire), si vous avez 65 ans ou plus, ou si vous prenez des médicaments susceptibles d'entraîner certaines réactions en présence d'une chaleur intense. Enfin, vous pourriez être plus sensible à la chaleur si vous souffrez d'une maladie de peau ou d'une éruption cutanée.

Le stress thermique expose les travailleurs à différents problèmes de santé tels que les crampes de chaleur, la syncope due à la chaleur, l'épuisement dû à la chaleur et le coup de chaleur. La chaleur peut également entraîner des accidents lorsque les paumes des mains sont moites et glissantes ou encore lors d'un contact accidentel avec des surfaces très chaudes. Au moment où un travailleur passe d'un environnement froid à un environnement chaud, la buée qui se forme sur ses lunettes peut obstruer brièvement sa vision, posant ainsi un risque pour sa sécurité. La première étape pour prévenir ce type de risques consiste à s'informer davantage au sujet des problèmes de santé liés à la chaleur et des répercussions qu'ils peuvent avoir sur votre santé en général.

Les crampes de chaleur sont de vives douleurs au niveau des muscles qui apparaissent si le sel perdu par sudation n'est pas remplacé et cause un déséquilibre de sel dans l'organisme. Ces crampes surviennent le plus souvent lorsque vous buvez de grandes quantités d'eau sans toutefois compenser les pertes de sel (pertes d'électrolytes). Les crampes de chaleur peuvent ou non être accompagnées par l'un ou l'autre des autres problèmes de santé causés par la chaleur.

La syncope due à la chaleur survient lorsque vous vous sentez étourdi, la tête légère ou que vous faiblissez soudainement et perdez conscience en raison d'une très basse pression artérielle. Elle peut être causée par l'accumulation de sang dans les jambes si vous êtes demeuré longtemps debout et immobile dans un environnement chaud, ou encore par la perte de liquides organiques durant la sudation. Votre risque de syncope due à la chaleur augmente si vous n'avez pas eu un temps suffisant pour vous adapter (acclimater) à un environnement chaud ou que vous êtes déshydraté. Le repos dans un endroit frais permet habituellement une récupération rapide.

L'épuisement dû à la chaleur survient lorsque l'organisme perd trop d'eau et de sels minéraux après une sudation très abondante. Les signes et les symptômes de l'épuisement dû à la chaleur sont nombreux : sudation importante, sensation de faiblesse, étourdissements, troubles de la vue, soit intense, nausées, maux de tête, vomissements, diarrhée, crampes musculaires, difficultés respiratoires, palpitations, picotements et sensation d'engourdissement dans les mains et les pieds. Les gens récupèrent généralement bien après une période de repos dans un endroit frais et après avoir bu des boissons froides contenant des électrolytes (p. ex. des boissons pour sportifs).

Le coup de chaleur et l'hyperpyrexie (température corporelle élevée) sont les plus graves problèmes de santé

attribuables à la chaleur et nécessitent immédiatement les premiers soins et une assistance médicale. Les symptômes du coup de chaleur comprennent une température corporelle souvent supérieure à 41 °C, et une perte de conscience partielle ou complète. Les symptômes de l'hyperpyrexie sont assez semblables, sauf que la peau demeure moite. La transpiration n'est pas un symptôme fiable en cas de stress thermique, car il existe deux types de coups de chaleur : le coup de chaleur « classique », où il y a peu ou pas de sudation (survient habituellement chez les enfants, les malades chroniques et les aînés); et le coup de chaleur « à l'effort », où la température corporelle augmente en raison d'un exercice ou d'un travail ardu et où vous suez abondamment. Le coup de chaleur peut entraîner un décès ou une invalidité permanente si le traitement d'urgence n'est pas administré ou s'il est retardé.

Conseils de prévention destinés aux employeurs

Chaque année, des travailleurs canadiens perdent la vie sur les lieux de travail à cause de problèmes liés à la chaleur. En qualité d'employeur, vous devez gérer ce risque – évaluez la situation et déterminez les mesures de maîtrise des risques appropriées. Selon le lieu de travail dont il s'agit, il peut être nécessaire de mettre en place un programme de maîtrise du stress thermique. Vous pouvez aider à réduire ce risque en gérant les activités professionnelles de telle sorte qu'elles soient adaptées à la condition physique du travailleur et à la température ambiante.

Donner de la formation. Prenez le temps de former les travailleurs concernant les risques graves associés aux problèmes de santé causés par la chaleur, sur la façon de les éviter et d'en reconnaître les symptômes, ainsi que sur les mesures à prendre si de tels problèmes surviennent.

Veiller à ce que les travailleurs restent au frais et s'hydratent bien. Montrez votre engagement à l'égard de la santé des travailleurs en acceptant une certaine flexibilité dans les modalités de travail durant les périodes de grande chaleur. Dans la mesure du possible, planifiez l'exécution des tâches plus exigeantes et des travaux qui imposent l'utilisation d'un équipement de protection individuelle durant les périodes plus fraîches telles que tôt le matin ou en soirée par exemple. Maintenez les aires de travail plus fraîches ou prévoyez des aires de repos climatisées. Fournissez d'amples quantités d'eau aux travailleurs qui doivent effectuer leurs tâches sous la chaleur et encouragez-les à boire même s'ils n'ont pas soif et à prendre de fréquentes pauses pour se reposer.

Conseils de prévention destinés aux travailleurs

S'acclimater. Prenez le temps de vous acclimater. Il faut parfois jusqu'à deux semaines pour s'habituer à un milieu de travail chaud. Adaptez votre travail et votre rythme selon la température ambiante et votre capacité d'acclimatation.

Prendre des pauses. Prenez une pause pour vous rafraîchir à l'ombre ou encore dans un bâtiment ou un véhicule climatisé : c'est une mesure toute simple qui pourrait vous sauver la vie en aidant votre organisme à réguler sa température. S'il n'y a pas d'endroits frais ou ombragés à proximité, réduisez vos efforts physiques.

Rester au frais. Évitez le soleil dans toute la mesure du possible. Si vous devez accomplir des tâches exigeantes sur le plan physique, essayez de le faire au début de la matinée ou à la fin de l'après-midi, lorsque la chaleur du soleil est moins intense. Portez un chapeau et des vêtements légers. Le risque de problèmes de santé dus à la chaleur peut être plus important si vous devez utiliser certains types d'équipements de protection individuelle. Au besoin, songez à

porter une veste de refroidissement pour vous aider à maintenir la température de votre organisme à un degré acceptable.

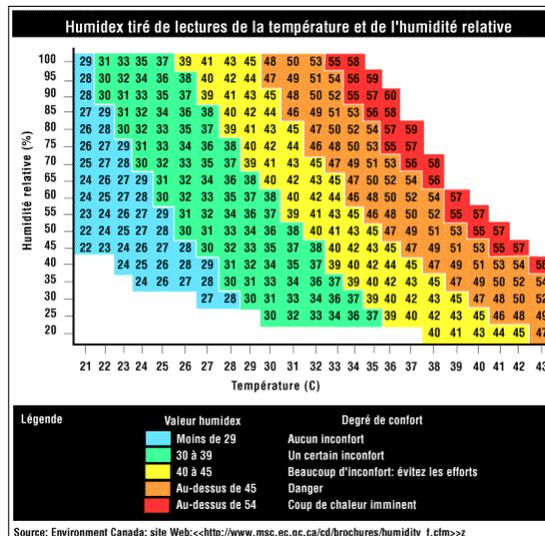
Boire beaucoup d'eau. Hydratez-vous : c'est essentiel! En guise de consigne générale, vous devez boire une tasse d'eau toutes les 15 à 20 minutes, que vous ayez soif ou non.

Éviter l'alcool et les médicaments. Ils peuvent aggraver les effets des problèmes de santé dus à la chaleur. Si vous devez prendre des médicaments, lisez les étiquettes et discutez avec votre médecin afin de bien comprendre comment votre organisme pourrait réagir au soleil et à la chaleur.

Repérer les symptômes du stress thermique chez vous et chez vos collègues de travail. Ces symptômes sont les suivants : éruptions cutanées, crampes, perte de conscience, sudation excessive, maux de tête et étourdissements. Il se peut que vous ne soyez pas en mesure de relever ou de déceler ces effets vous-même. Par conséquent, ayez toujours recours au système de surveillance mutuelle.

Les problèmes de santé dus à la chaleur posent un risque pour la santé qui est sérieux, mais facile à éviter.

Source : CCHST



Un rassemblement pour le climat réunit Naomi Klein et Jerry Dias, président national

Ce mois-ci, des chefs d'entreprise et des leaders politiques se réuniront à Toronto à l'occasion de sommets sur les changements climatiques et l'économie. Le week-end précédant ces sommets, le dimanche 5 juillet plus précisément, une coalition remarquable de communautés autochtones de première ligne, d'organisations syndicales, d'organismes de promotion de la justice sociale, de groupes environnementalistes et confessionnels, de scientifiques et d'étudiantes et d'étudiants ont marché ensemble pour l'emploi, la justice et le climat.



Naomi Klein, une socialiste qui défend les opprimés sur le plan économique, et Jerry Dias, président d'Unifor, le plus grand syndicat du secteur privé du Canada, et porte-parole de centaines de milliers de travailleuses et travailleurs à la grandeur du Canada, ont pris l'engagement d'être présents en force.



« Nous comprenons que les changements climatiques constituent le principal enjeu de notre époque et des générations futures, a déclaré Jerry Dias. Nous n'aurons pas avoir de plan, de stratégie, de solutions ni de justice tant que nous ne nous réunirons pas dans la même pièce pour affronter cet enjeu d'actualité. Nous devons prendre un engagement en matière de climat, mais pas nécessairement au détriment des emplois. »

Le rassemblement visait à promouvoir la marche pour l'emploi, la justice et le climat, qui coïncidera avec les réunions sur le climat du sommet économique panaméricain.

Comme la prochaine ronde de négociations sur le climat se déroulera l'hiver prochain, nous avons l'occasion de faire clairement comprendre aux chefs d'entreprise et aux leaders politiques que nous n'avons pas à choisir entre l'économie et l'environnement. Le moment est venu d'amorcer le virage vers l'économie de l'énergie propre en respectant les principes de justice, et nous avons besoin de votre aide pour y parvenir.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez aller à l'adresse www.jobsjusticeclimate.ca [en anglais seulement].

Le saviez-vous?

Par : Rick LaBonte, président du comité sur l'environnement de la section locale 444

Le gouvernement Harper a réduit le financement du Réseau canadien de l'environnement, qui établit un lien entre 640 petits groupes environnementalistes et le gouvernement fédéral depuis 34 ans et qui défend ardemment les bassins hydrographiques locaux.

Le gouvernement Harper a tué le Système mondial de surveillance continue de l'environnement, un projet abordable qui permet de surveiller plus de 3 000 points d'eau douce sur toute la planète pour une base de données des Nations Unies que le Canada a fièrement hébergée pendant des dizaines d'années. Il a également porté un coup fatal aux évaluations environnementales.

Il a considérablement affaibli la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale. Par conséquent, près de 3 000 évaluations ont été annulées.

Les écosystèmes aquatiques sont menacés. Les modifications apportées à la Loi sur les pêches mettent les écosystèmes aquatiques en danger.

Plus de 99 % des voies de navigation ne seront pas protégées. Au total, 99,9 % des rivières et 99,7 % des lacs du Canada ne seront pas assujettis à la réglementation fédérale. Ainsi, il sera beaucoup plus facile de construire des pipelines, des barrages et d'autres structures.

La lutte aux changements climatiques est négligée. Le gouvernement Harper a clairement exprimé son mépris envers la lutte aux changements climatiques. En décembre 2011, par exemple, le Canada s'est retiré du Protocole de Kyoto.

La demande de ressources naturelles augmente rapidement. Les changements climatiques, les besoins énergétiques et la demande mondiale de ressources font partie de ces pressions croissantes. Nous devons protéger nos trésors nationaux, c'est-à-dire nos ressources naturelles, pour assurer leur viabilité.

Vous pouvez vous impliquer : opposez-vous à cette offensive contre notre réglementation en matière de protection de l'environnement et...

**NE VOTEZ PAS
POUR HARPER!!!**



Votez pour un gouvernement qui va favoriser une économie forte et prospère, et des communautés dynamiques et en santé.

 UNIFOR |  Je vais voter!

Une nouvelle étude montre une corrélation entre les pratiques en matière de sécurité axées sur le comportement et la sous-déclaration des accidents de travail

Par : Centre de santé et sécurité des travailleur(euse)s

D'après une nouvelle étude, les travailleuses et travailleurs déclarent moins d'accidents de travail et craignent même de les déclarer lorsque les pratiques en matière de sécurité axées sur le comportement comprennent des sanctions disciplinaires.

Cette étude, récemment publiée par l'American Journal of Industrial Medicine, porte sur l'influence des politiques et des pratiques en matière de sécurité sur la déclaration des accidents de travail et soulève des questions quant à la validité des taux d'accident ayant entraîné des arrêts de travail comme mesure de la santé et de la sécurité au travail.

Évaluation des pratiques liées à la déclaration des accidents de travail

Plus de 1 100 menuisières et menuisiers de l'État de Washington ont répondu à un sondage postal sur les pratiques liées à la déclaration des accidents de travail. La majorité d'entre eux possédaient au moins cinq années d'expérience du métier et près de 85 % avaient déjà subi un accident de travail.

La majorité des répondantes et répondants ont affirmé pouvoir déclarer un accident de travail sans subir de répercussions, mais environ la moitié d'entre eux estimaient qu'il était préférable de ne pas déclarer les blessures mineures et se sentaient contraints d'avoir recours à leur assurance privée pour soigner leurs blessures.

Les travailleuses et travailleurs ont répondu à des questions sur leur expérience des pratiques en matière de sécurité axées sur le comportement, comme les montants d'argent ou les prix en échange de la promesse de ne pas signaler un accident de travail, les récompenses offertes aux superviseuses et superviseurs lorsque les taux d'accident sont faibles et les sanctions disciplinaires liées aux accidents déclarés. La proportion de travailleuses et de travailleurs qui omettaient de déclarer un accident de travail était supérieure de 30 % lorsqu'ils recevaient de l'argent ou des prix en récompense d'un faible taux d'accident. Cette proportion était même deux fois plus élevée lorsque l'employeur imposait des sanctions disciplinaires liées à la déclaration d'un accident de travail.

Commentaires des travailleuses et travailleurs

Un grand nombre de travailleuses et travailleurs ont inscrit des commentaires personnels en plus de répondre au sondage. Certains ont même communiqué directement avec les chercheuses et chercheurs. Une travailleuse ou un travailleur a fait remarquer ce qui suit : « On enseigne les règles aux travailleurs, pour qu'ils soient personnellement responsables, puis on s'attend à ce qu'ils ne les suivent pas pour que le travail soit accompli plus rapidement. »

De grands thèmes émergent des commentaires : la sécurité varie grandement d'un lieu à l'autre, les accidentées et accidentés du travail sont perçus comme un boulet et sont plus susceptibles d'être mis à pied; les échéances des projets incitent les travailleuses et travailleurs à travailler plus longtemps et rapidement; et les entreprises exercent une pression sur les travailleuses et travailleurs pour qu'ils sous-déclarent les accidents afin de maintenir leurs coûts à un faible niveau.

Dépendance excessive aux statistiques sur les accidents

Les chercheuses et chercheurs sont venus à la conclusion que plusieurs facteurs de dissuasion ont une incidence sur la déclaration des accidents. L'auteur principal, Hester J. Lipscomb, ajoute son grain de sel : « Je ferais remarquer à ceux qui utilisent les données relatives à l'indemnisation des accidents du travail qu'il ne s'agit que d'une seule mesure de l'efficacité de la sécurité et qu'elle peut être influencée par de nombreux facteurs autres que la sécurité. Je crois qu'à l'évidence il est préférable d'essayer d'évaluer l'efficacité des pratiques en matière de sécurité à l'aide de nombreuses mesures, pas seulement des statistiques sur les accidents. »

Beaucoup de personnes préoccupées par la prévention en milieu de travail commencent à chercher des réponses ailleurs que dans les statistiques sur les accidents. L'Institut de recherche sur le travail et la santé (IRTS) de l'Ontario est en train de mettre au point des indicateurs avancés concernant les caractéristiques des lieux de travail (et non des travailleuses et travailleurs) qu'il est possible de changer pour améliorer la santé et la sécurité.

L'IRTS a étudié des travaux de recherche portant sur des indicateurs avancés possibles, notamment la culture de la sécurité (valeurs et croyances communes), le climat de sécurité (perceptions du personnel), le comité mixte de santé et de sécurité, les politiques et pratiques organisationnelles et les systèmes de gestion de la santé et de la sécurité au travail. Les travaux n'étaient pas assez suffisants ou cohérents pour faire de la culture de la sécurité, du climat de sécurité et des systèmes de gestion de la santé et de la sécurité des indicateurs avancés, mais l'IRTS a conclu que « les comités mixtes de santé et de sécurité constituent l'un des piliers fondamentaux de n'importe quel système de responsabilité interne et devraient aussi être au cœur de n'importe quelle série de mesures visant à dégager des indicateurs avancés. »

Pour sa part, le Centre de santé et sécurité des travailleur(euse)s aide les parties concernées à cerner et à évaluer les risques professionnels ainsi qu'à cibler la prévention en milieu de travail grâce à des programmes de formation et à des services d'information.

www.whsc.on.ca

Un pas pour la vie 2015 – Merci à Unifor!

Par : Ken Bondy, coordonnateur national

Organisées à la grandeur du pays, les marches « Un pas pour la vie » de 5 km aident à soutenir plus de 700 familles et personnes victimes de blessures ou d'accidents mortels au travail et de maladies professionnelles.



Cette année, l'équipe du bureau national (« Équipe Unifor-Canada ») a recueilli des dons totalisant 5 271 \$ pour Un pas pour la vie.

L'« Équipe Unifor-Canada » remercie sincèrement le bureau national d'Unifor, le Conseil régional de l'Ontario d'Unifor ainsi que les représentantes et représentants nationaux et les participantes et participants au Centre d'éducation qui ont généreusement contribué à ses efforts d'équipe.

Des milliers de Canadiennes et Canadiens ont tissé des liens en raison d'une tragédie du travail pour trouver des conseils afin de composer avec leur chagrin. Ils cherchent du soutien d'intervention de crise, des aptitudes plus saines, de l'aide sur les investigations et les enquêtes au travail, pour éviter que d'autres familles canadiennes vivent pareille douleur et souffrance.

Si vous connaissez quelqu'un qui a vécu une tragédie du travail ou si vous aimeriez obtenir de plus amples renseignements, visitez le site <http://threadsoflife.ca/francais/>.

Un pas pour la vie – Winnipeg (Manitoba)

Par : Brent Charron, président de la section locale 144 et président du comité permanent de santé, sécurité et environnement du Conseil des Prairies

Notre équipe a produit d'excellents résultats. Nous avons réussi à recueillir près de 1 500 \$ en promesses de dons pour Thread of Life/Fil de Vie. Comme toujours, cet événement était très inspirant. L'événement a rassemblé au moins 300 participantes et participants. Il convient de noter qu'Unifor avait le seul drapeau de l'événement.



Notre équipe était composée de Brent Charron et de son épouse Kim (elle a pris la photo), de Bill Allan, de Darren Gibson et de sa fille Brianne, de Jacquie Bush, d'Alice Frechette et de George Zwarych.

Section locale 597, Saint-Jean (T.-N.-L.)



La courtepointe LifeQuilt exposée lors du Conseil canadien d'Unifor



Nous reconnaitrons l'importance de la formation et des mesures liées à la santé et à la sécurité au travail en exposant la courtepointe LifeQuilt lors du Conseil canadien d'Unifor, qui aura lieu à Montréal, au Québec, en août.

La courtepointe LifeQuilt est un projet de Fil de Vie. Venez voir la courtepointe LifeQuilt en personne. Vous n'oublierez jamais les visages des jeunes personnes qui y figurent, ni le message puissant que véhicule cette impressionnante œuvre d'art.

D'après les statistiques, les jeunes travailleuses et travailleurs courent plus de risques que les autres travailleuses et travailleurs de se blesser ou de perdre la vie au travail. Mais les statistiques ne peuvent pas raconter l'histoire de ces jeunes fauchés dans la fleur de l'âge ou encore le chagrin incommensurable et le chaos qui se sont ensuivis. En créant la courtepointe LifeQuilt, la designer Laurie Swim, les brodeuses et brodeurs ainsi que les familles des jeunes travailleuses et travailleurs ont tenté d'exprimer toute cette réalité. Ils ont pour objectif d'honorer et de commémorer leurs êtres chers, mais aussi d'éviter que d'autres familles subissent la même perte.

L'image principale, située au centre de la courtepointe, rend hommage à 100 jeunes travailleuses et travailleurs victimes d'un accident de travail. Elle est encadrée par 100 carreaux commémoratifs qui représentent chacun une jeune travailleuse ou un jeune travailleur ayant perdu la vie au travail. À l'image de ces jeunes, tous les carreaux de la courtepointe sont uniques.

Laurie Swim utilise le patchwork pour tisser des liens communautaires, en faisant participer les membres touchés. La courtepointe LifeQuilt réunit des familles qui ont perdu un être cher ainsi que des accidentées et accidentés du travail. Elle leur offre l'occasion de raconter leur histoire d'une manière exceptionnelle qui contribue à l'objectif de la prévention.

Anees Munshi, coordonnateur national en santé et sécurité, Jazz Services techniques

Anees Munshi a commencé à militer en tant que représentant en santé et sécurité du service de maintenance et d'ingénierie (Services techniques) de Jazz Air. À cette époque, il s'est attaqué à des questions liées aux conditions de travail, comme les niveaux d'exposition au bruit, le dispositif de protection contre les chutes, le stress et le travail solitaire.

D'ailleurs, une disposition sur le travail solitaire a été négociée dans la convention collective. Il copréside le comité mixte patronal-syndical de santé et de sécurité au travail de Toronto, chargé de déterminer, de prévenir et d'éliminer les risques de blessures, de maladies et d'accidents liés au travail.

À titre de coordonnateur national en santé et sécurité, il représente l'ensemble des employées et employés syndiqués des Services techniques, de Vancouver à Halifax, au sein du comité d'orientation en matière de santé et de sécurité, lequel est responsable de l'élaboration, de la mise en œuvre et de la surveillance des politiques, des programmes et des procédures de santé et de sécurité. Anees fait partie de l'équipe d'examen de la gestion de la sécurité, qui examine les problèmes de sécurité signalés par l'intermédiaire du système de la gestion de la sécurité et donne des conseils sur ces derniers.



Wendy Brennan, coordonnatrice nationale en santé et sécurité, Services à la clientèle et Services-avion de Jazz

J'aimerais saisir cette occasion pour me présenter. Je m'appelle Wendy Brennan, et j'occupe le poste de représentante au service à la clientèle pour Jazz Aviation S.E.C. à Sudbury, en Ontario. Je viens d'être nommée coordonnatrice nationale en santé et sécurité d'Unifor pour les Services à la clientèle et les Services avions de Jazz. Qu'est-ce que cela signifie? Ce titre s'accompagne d'un certain nombre de responsabilités. J'aide les représentantes et représentants en santé et sécurité au travail à assumer leurs rôles et leurs responsabilités; je participe à des enquêtes, qu'elles portent sur des accidents ou des conditions de travail dangereuses pour la sécurité ou la santé; et je siège au comité d'orientation, entre autres. J'ai de la chance que notre comité de négociation ait négocié ce poste dans notre convention collective. Il me permet de prendre une pause de mes tâches habituelles afin de bien servir nos membres. Je représente des centaines de membres dans plus de 40 aéroports de la Colombie-Britannique à Terre-Neuve-et-Labrador.

Ce poste présente son lot de difficultés, et l'une d'elles consiste à motiver nos membres à s'impliquer. Je me suis posé la question suivante à de nombreuses reprises : pourquoi les membres ne veulent-ils pas s'impliquer? En nous comparant à d'autres sections locales, je constate que nous ne sommes pas uniques chez Jazz. Les présidentes et présidents de même que les vice-présidentes et vice-présidents ont aussi exercé les fonctions de représentant en santé et sécurité ou de représentant aux négociations, ou assumé un autre rôle. Comme dans ma communauté, ce sont toujours les mêmes personnes qui font tout le travail. Lectrices et lecteurs, je vous lance donc un défi : impliquez-vous. Si vous lisez le présent bulletin, je sais que vous vous impliquez probablement déjà et que vous occupez peut-être un ou deux postes... Alors pourquoi ne recruteriez-vous pas une ou un collègue? La santé et la sécurité nous concernent tous! Imaginez le sentiment de fierté et de devoir accompli qu'une chirurgienne ou un chirurgien ressent après avoir sauvé la vie d'une personne. N'avons-nous pas la possibilité de faire la même chose? En prévenant un accident ou en faisant pression pour changer une loi, nous sauvons nous aussi des vies.

En ce 16 juin, alors que je suis en train de rédiger le présent article, nos consœurs et confrères de la section locale 598 se préparent pour la Journée de commémoration des travailleuses et travailleurs, laquelle sera célébrée le 20 juin. À cette occasion, ils se rappelleront le souvenir de la tragédie qui a coûté la vie à quatre de leurs confrères le 20 juin 1984 à la mine de nickel de Falconbridge. Ici, à Sudbury, nous nous souvenons de ce que nous étions en train de faire lorsque nous avons senti la terre trembler sous nos pieds (c'est notre 11 septembre à nous). Voilà pourquoi la santé et la sécurité m'importent autant.

Merci de votre attention! Soyez prudents au travail comme dans vos loisirs!

Nanotechnologie : L'établissement d'une pratique exemplaire

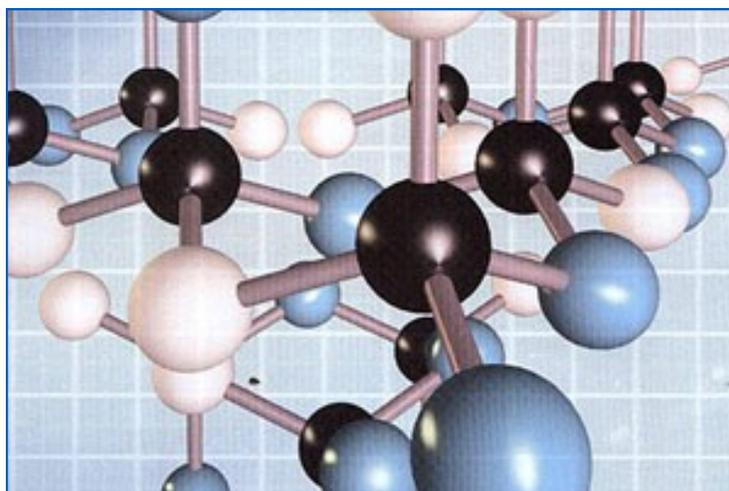
Par : Jim Beaudry, coordonnateur national en santé et sécurité, GM

La nanotechnologie est une science relativement nouvelle qui suscite à la fois de l'enthousiasme et de l'inquiétude dans le monde entier.

Même si le concept de l'exploration du monde miniature a été introduit par le physicien américain Richard Feynman en 1959, deux avancées majeures ont donné naissance à la nanotechnologie et à la nanoscience au début des années 1980 seulement : l'émergence de la science des amas et l'invention du microscope à effet tunnel. Ces avancées ont permis la découverte des fullerènes en 1986 et des nanotubes de carbone quelques années plus tard.

Grâce à la nanotechnologie, les scientifiques conçoivent de nouveaux outils, produits et procédés afin de résoudre quelques-uns des principaux problèmes de la planète. On considère que la nanotechnologie fait partie des technologies émergentes clés du 21^e siècle qui ont le potentiel de bouleverser radicalement presque chaque sphère de la vie. Elle pourrait restructurer en profondeur chaque discipline technologique imaginable, de la médecine à la défense, en passant par la production d'énergie, la gestion de l'environnement, le transport, la communication et l'éducation.

L'utilisation de la nanotechnologie pour dépister des cancers à un stade précoce, créer des systèmes d'identification antifraude et mettre au point des semi-conducteurs ultrarapides révolutionnera l'informatique et la création d'énergie, et permettra de fabriquer des matériaux et des produits qui se démarqueront par leur résistance, leur légèreté et leur durabilité exceptionnelles. De nouvelles percées semblent être réalisées tous les jours. À la fin de 2011, partout sur la planète, les gouvernements avaient investi plus de 65,5 milliards de dollars américains dans la nanotechnologie. D'ici la fin de l'année 2015,

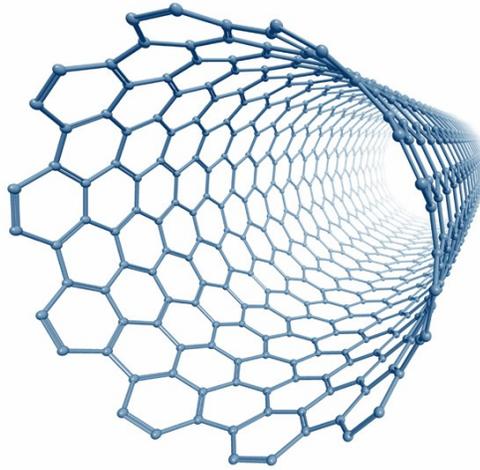


d'après une estimation modeste, près d'un quart de billion de dollars auront été investis dans la nanotechnologie, en tenant compte de la recherche en entreprise et d'autres formes de financement privé. Pas moins de 1 800 produits commerciaux, fabriqués par plus de 30 pays différents, sont déjà offerts aux consommatrices et consommateurs du monde entier.

Comment les scientifiques peuvent-ils modifier les propriétés chimiques et physiques d'une substance ou d'un matériau? Grâce à des microscopes de forte puissance, ils parviennent à créer des images de surfaces à l'échelle atomique et à modifier ces substances de façon microscopique.

Selon sa taille, une substance se comporte très différemment. Une substance de très petites dimensions peut non seulement être plus réactive chimiquement et afficher des propriétés électriques, optiques et mécaniques différentes, mais aussi traverser plus facilement le corps, l'air et l'eau. Il arrive parfois que les matériaux inertes à grande échelle deviennent réactifs à l'échelle nanométrique ou possèdent des propriétés entièrement différentes. Par exemple, l'or en vrac acquiert des propriétés inusitées lorsqu'on le réduit en nanoparticules. L'or est considéré comme un matériau inerte en ce sens qu'il ne rouille pas et qu'il ne ternit pas. En temps normal, personne n'aurait envisagé d'utiliser l'or comme catalyseur pour des réactions chimiques. Or, les nanoparticules d'or (environ cinq nanomètres) peuvent servir de catalyseur à l'oxydation du monoxyde de carbone. L'or peut même changer de couleur selon la taille des nanoparticules, passant au rouge, au vert ou au bleu, et fondre à des températures beaucoup plus basses. Ce n'est qu'un exemple parmi tant d'autres d'éléments sur lesquels des expériences sont faites tous les jours. C'est un monde nouveau qui s'ouvre aux chimistes et aux scientifiques. Imaginez-vous en train de programmer une particule invisible à l'œil humain pour lui attribuer une fonction particulière. Vous commencez maintenant à comprendre l'univers de la nanotechnologie.

Les chercheuses et chercheurs attribuent les propriétés hors du commun des matériaux nanométriques à deux principaux facteurs. Tout d'abord, les nanomatériaux ont une surface relativement plus grande que les mêmes matériaux de dimensions supérieures. Par conséquent, il y a, en proportion, plus d'atomes à la surface du matériau. Ensuite, le nombre supérieur d'atomes à la surface signifie que le matériau peut réagir rapidement avec d'autres matériaux. Autrement dit, plus un matériau est petit, plus il est réactif.



La plupart des changements de caractéristiques surviennent à ce que les scientifiques appellent l'échelle nanométrique, qui s'étend de 1 à 100 nanomètres. Quelle est la grosseur d'un nanomètre? Il est difficile de conceptualiser la taille d'un nanomètre, car il est tellement petit que nos cinq sens n'arrivent pas à le détecter. Il est seulement visible au microscope de forte puissance. Mais, pour mettre en perspective la taille d'un nanomètre, on peut affirmer qu'il y a 1 million de nanomètres dans un millimètre ou 25,4 millions de nanomètres dans un pouce.

Partout sur la planète, les gouvernements mettent un accent stratégique sur la nanotechnologie pour être concurrentiels au sein de l'économie du savoir. La croissance rapide prévue des nanomatériaux présente d'énormes difficultés d'ordre réglementaire pour les gouvernements. Même s'ils collaborent étroitement à l'heure actuelle, il leur manque encore des données scientifiques et des protocoles d'essai, surtout dans le domaine de la nanofabrication, étant donné la diversité des produits et leur développement

rapide.

Comme ils peuvent se comporter de manière imprévisible, on ne connaît pas encore bien le risque que les nanomatériaux posent pour les humains et l'environnement. Le manque de données scientifiques ne permet pas de déterminer les conséquences possibles de l'exposition aux nanomatériaux en milieu de travail. Comme les substances chimiques, les particules nanométriques peuvent être présentes en milieu de travail sans toutefois que les travailleuses et travailleurs sachent qu'ils y sont peut-être exposés. Jusqu'à ce que les recherches rattrapent cette science émergente, comment les travailleuses et travailleurs peuvent-ils se protéger au travail? Quelles mesures proactives et préventives peuvent-ils prendre?

Chez General Motors, nous avons établi ce qui deviendra, selon nous, une pratique exemplaire en collaborant avec nos homologues des TUA/GM.

En 2010, nous avons formé un groupe de travail sur la nanotechnologie comprenant des membres de notre comité paritaire principal de santé et de sécurité dans le but d'évaluer l'exposition des travailleuses et travailleurs aux nanomatériaux en répertoriant les pièces entrantes et les étapes du processus d'assemblage pouvant émettre des nanoparticules radicalaires, comme la réparation, l'usage et la peinture, ou causer de l'abrasion, dans le but de

cerner les risques potentiels en surveillant l'exposition en milieu de travail.

Comme GM achète des pièces préfabriquées, notre défi le plus important consistait à déterminer quels fournisseurs avaient recours à la nanotechnologie. Étant donné qu'aucun cadre réglementaire n'oblige les fournisseurs à déclarer qu'ils utilisent les nanotechnologies, nous nous sommes heurtés à un obstacle majeur. Nous avons rencontré nos collègues des TUA/GM pour les informer que nous avons formé un groupe de travail sur la nanotechnologie et discuter à quel point il nous était difficile d'obtenir des renseignements des fournisseurs. Pendant la dernière ronde de négociations au Canada et aux États-Unis, General Motors s'est engagé par écrit à former des sous-comités spéciaux de santé et de sécurité (groupes de travail sur la nanotechnologie) chargés d'examiner les problématiques liées aux technologies émergentes dans le domaine de la nanotechnologie.

En août 2012, à l'issue de discussions avec General Motors, le service juridique de GM a autorisé le service de toxicologie de GM aux États-Unis à demander aux fournisseurs, à commencer par les fournisseurs de peinture, de révéler s'ils utilisaient des nanomatériaux d'ingénierie. Quel tournant décisif! Un certain nombre de nanotechnologies ont déjà été identifiées dans les ateliers de peinture. Depuis, GM s'est procuré de l'équipement de surveillance capable de mesurer les nanoparticules de diverses concentrations et il a commencé à effectuer des tests. C'est tout à l'honneur de General Motors d'être parmi les premières entreprises à prendre des mesures proactives pour protéger son personnel contre cette technologie émergente. General Motors a établi une norme de référence que les autres entreprises devraient respecter. Je remercie les représentants nationaux TUA/GM Randy Lentz et Rick O'Donnell de leur excellent travail. Cela démontre l'importance de la solidarité internationale et de la conjugaison des efforts dans un but commun. Il nous reste encore beaucoup de pain sur la planche, mais notre cadre a été fixé. Avec le temps, nous espérons être en mesure de partager nos efforts.

Je me rendrais coupable de négligence en ne remerciant pas Sari Sairanen, directrice nationale du Service de santé, sécurité et environnement d'Unifor de ses connaissances approfondies dans ce domaine et de sa participation à l'établissement de relations internationales.

Le Manitoba facilitera les demandes d'indemnisation liées à l'ESPT pour l'ensemble des travailleuses et travailleurs

Par : Centre de santé et sécurité des travailleur(euse)s

Le gouvernement du Manitoba vient de présenter un projet de loi qui instaurera le meilleur régime d'indemnisation des travailleuses et travailleurs au Canada pour ce qui est de l'état de stress post-traumatique (ESPT).

Le projet de loi reconnaît l'ESPT comme une maladie professionnelle. Comme une loi similaire adoptée en 2012 en Alberta, le projet de loi repose sur la présomption que l'ESPT dont souffre une personne résulte d'un ou de plusieurs incidents au travail, pourvu qu'une professionnelle ou un professionnel de la santé pose un diagnostic en ce sens.

Néanmoins, le premier ministre Greg Selinger et son gouvernement néo-démocrate (NPD) vont plus loin en appliquant la loi à « tous les travailleurs et travailleuses » régis par la Commission des accidents du travail du Manitoba (p. ex. personnel infirmier, employées et employés de commerces de détail), pas seulement aux premières et premiers intervenants.

L'ESPT est une réponse émotionnelle et psychologique intense associée à un événement traumatique récent ou passé, potentiellement mortel, très troublant ou pénible. Il comporte l'expérience d'un traumatisme ayant trait à la mort ou à une menace de mort, à une blessure grave ou à la violence sexuelle. Il peut s'agir d'un événement ou d'une situation que vit personnellement une personne ou qui arrive à d'autres personnes, comme ses proches.

L'ESPT cause des symptômes indésirables, notamment :

- impression de revivre l'événement traumatique;
- cauchemars ou insomnie;
- nervosité;
- troubles de concentration;
- irritabilité;
- flashbacks; changement dans la pensée ou l'humeur lié à l'événement traumatique;
- évitement des choses évoquant le souvenir de l'événement (p. ex. une personne blessée dans un accident de voiture peut éviter de conduire).

Plusieurs dirigeantes et dirigeants syndicaux, dont Michelle Gawronsky, présidente du Manitoba Government and General Employees Union (MGEU), ont salué la décision du

gouvernement du Manitoba d'inclure tous les travailleurs et travailleuses.

« Nous représentons des travailleurs qui occupent toutes sortes de professions et de métiers et, à ce titre, nous avons appris qu'une blessure psychologique peut arriver à absolument n'importe qui, peu importe comment on gagne sa vie », a-t-elle déclaré.

Les modifications étendraient la couverture et les indemnités à tous les travailleurs et travailleuses admissibles régis par la Commission des accidents du travail du Manitoba qui reçoivent un diagnostic d'ESPT d'une professionnelle ou un professionnel de la santé. Elles permettraient un accès rapide à l'indemnisation et aux services de soutien, tout en poursuivant l'objectif à long terme de dissiper les préjugés associés aux maladies mentales.

Indemnisation des accidents du travail – Initiation à l'information médicale

Par : John Harte, secrétaire-trésorier, section locale 252

Je profite de l'occasion pour vous faire part de mon opinion sur le cours Initiation à l'information médicale de la CSPAAT que j'ai suivi au Centre d'éducation d'Unifor, situé à Port Elgin, à la fin du mois d'avril dernier. En plus de nous faire mieux comprendre le « jargon médical » de la CSPAAT, ce cours nous a donné, à 16 autres représentantes et représentants des quatre coins de l'Ontario et à moi-même, un aperçu détaillé de la terminologie médicale, des systèmes biologiques et des subtilités et complexités des blessures que nos membres sont susceptibles de subir en milieu de travail. Étant représentantes et représentants auprès de la CSPAAT depuis longtemps, les animatrices et animateurs des discussions connaissaient à fond le sujet et étaient en mesure de compléter le contenu du cours par leurs expériences personnelles. La structure du cours, facile à suivre, suscitait une discussion de groupe approfondie sur le sujet présenté et le lien de celui-ci avec la procédure d'appel. De plus, nous avons eu du plaisir!

Comme vous le savez sans doute, le système de la CSPAAT est de plus en plus complexe. Par conséquent, nous devons relever un certain nombre de défis pour bien soutenir et servir nos membres à titre de représentantes et représentants auprès de la CSPAAT. Ce cours est un outil d'apprentissage précieux qui nous aide à nous y retrouver dans les procédures de la CSPAAT et du Tribunal d'appel de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail. En outre, il nous donne l'occasion d'établir un réseau avec d'autres représentantes et représentants à la grandeur de la province et de mettre en commun nos expériences. Je recommande fortement que ce cours continue d'être offert à nos membres dans le cadre du programme sur la CSPAAT du Service d'éducation et du Service de santé et sécurité.

Demande d'indemnisation pour ESPT : Victoire en appel

John Toth, vice-président de la section locale 195 d'Unifor et responsable d'environ la moitié des appels interjetés devant la CSPAAT par cette section, n'avait jamais, jusqu'à tout récemment, témoigné devant un commissaire aux appels lors d'une audience. Heureusement qu'il avait suivi la formation relative aux appels de la CSPAAT offerte à Port Elgin au printemps. L'effet de celle-ci a été positif et immédiat sur ses membres.

« Il y a quelques semaines, j'ai assisté à ma première audience de la CSPAAT, qui refusait d'indemniser l'un de nos membres pour ESPT. L'entreprise avait fait appel aux services d'un avocat et convoqué deux témoins pour défendre sa position (et celle du décideur de la CSPAAT), selon laquelle le dossier ne satisfaisait pas aux critères du stress mental traumatique.

Avant de suivre la formation, cette audience m'intimidait. Cette formation a totalement bouleversé ma façon de penser et m'a donné les moyens d'affronter l'entreprise, son avocat et la CSPAAT, et de leur prouver que notre membre avait bel et bien subi un accident de travail au sens de la loi. Nos formatrices et formateurs nous avaient appris à citer des politiques, des directives, des décisions de jurisprudence et des lois pour étayer nos arguments. Je me suis donc consciencieusement documenté, comme ils nous l'avaient enseigné.

En utilisant ces données et en réussissant à les présenter sous forme d'histoire facile à suivre, nous avons expliqué de façon précise au commissaire aux appels comment l'incident était survenu et comment il répondait aux critères. Et cela en dépit du fait que notre membre n'avait pas déclaré l'accident sur-le-champ et n'avait consulté un médecin que trois semaines plus tard, après une confrontation avec son superviseur.

Grâce à la méthode de travail qui nous avait été enseignée et à nos arguments, le commissaire aux appels a donné raison à notre membre et lui a accordé des indemnités initiales. Je peux honnêtement affirmer que nous n'aurions pas remporté notre cause sans cette formation.

Je connais un proverbe qui dit : « Qui donne un poisson à un homme le nourrit pour une journée; qui lui apprend à pêcher le nourrit jusqu'à la fin de ses jours. » En voilà un excellent exemple : en formant 20 personnes, Unifor aide en définitive des centaines de membres. Continuez votre bon travail et transmettez ce message de félicitations, car il s'agit d'une victoire pour nous tous et toutes. »

Les sections locales du secteur des pâtes et papiers de l'Ouest canadien ont tenu une conférence sur la santé et la sécurité les 26 et 27 mai 2015

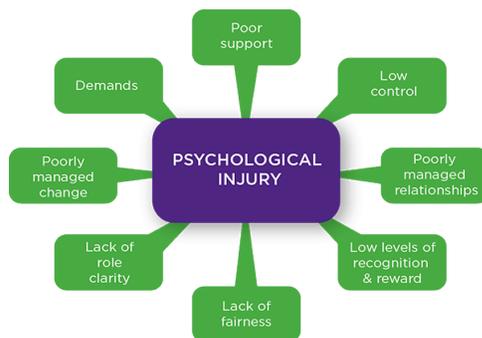
Le 26 mai, 45 représentantes et représentants en santé et sécurité de 16 sections locales du secteur des pâtes et papiers se sont réunis à Vancouver à l'occasion d'une conférence annuelle sur la santé et la sécurité. Cette pratique est établie depuis si longtemps dans l'industrie que le premier procès-verbal publié remonte à 1950.

La première journée de la conférence, les déléguées et délégués ont fait état des avancées et des embûches liées à la santé et à la sécurité dans leurs lieux de travail respectifs. Il a été possible de dégager quelques thèmes communs, comme la contribution des travailleuses et travailleurs à la culture de la santé et de la sécurité, la formation, la détermination des risques et la tenue d'enquêtes sur les accidents. Les déléguées et délégués ont attentivement écouté les présentations de chacune des sections locales et leur ont formulé des commentaires et suggestions sur leurs problèmes, en plus d'exprimer leur solidarité. En outre, les déléguées et délégués étaient encouragés à remplir le questionnaire d'enquête préparé par le comité permanent de santé, sécurité et environnement du Conseil de la Colombie-Britannique. Les résultats de l'enquête aideront le comité permanent à répondre aux besoins en matière de prévention des membres.

La deuxième journée a débuté par la visite de l'usine de Kruger à New Westminster, en Colombie-Britannique, qui produit et distribue des mouchoirs, des essuie-tout et des serviettes de table. Après avoir visionné une vidéo sur la sécurité, les déléguées et délégués ont revêtu leur casque de protection, leur gilet de sécurité à l'effigie d'Unifor, leurs protecteurs d'oreille, leurs lunettes de sécurité et leurs chaussures à embout d'acier. En petits groupes de huit, ils ont visité les différentes aires de travail du début à la fin du processus de production. Merci à la section locale 456 d'avoir organisé cette visite!



Les deux ateliers tenus en après-midi portaient sur les sujets suivants : santé mentale et étude des temps de tâches ou normes de production. Les déléguées et délégués ont discuté du rythme de travail normal et du développement du stress en milieu de travail en raison de l'absence de contrôle, d'une forte demande et d'un soutien social médiocre.



Merci au comité organisateur et à toutes les sections locales d'appuyer le travail de leurs représentantes et représentants en santé et sécurité.

Un outil Web présente la législation en matière de santé et de sécurité au travail du Nouveau-Brunswick en langage clair et simple

Consulter la législation sur la santé et la sécurité au travail du Nouveau-Brunswick est devenu plus facile que jamais, grâce à l'outil Web Guide de Travail sécuritaire NB sur la législation en matière d'hygiène et de sécurité au travail.

Mis au point conjointement avec le CCHST, ce portail Web bilingue est une première pour les deux organisations. Chacun des trente sujets comprend des liens vers des ressources connexes, y compris des interprétations, des résumés, la législation, des avis de danger-alerte et des exposés sur la sécurité. Toutes les ressources sont présentées en langage clair et simple, dans un format facile à lire. Cet outil adapté aux appareils mobiles peut être utilisé sur les plateformes iOS et Android, ce qui le rend d'autant plus accessible.

Les ressources, qui portent sur des sujets comme la protection contre les chutes, la qualité de l'air et les espaces clos, peuvent être consultées à partir d'un ordinateur, d'une tablette ou d'un téléphone intelligent. De nouveaux sujets seront ajoutés chaque année.

Le CCHST prévoit collaborer avec d'autres provinces canadiennes afin d'offrir des portails semblables.



À l'agenda en 2015

Conseil canadien

Du 21 au 23 août 2015
Montréal (Québec)

Conférence sur le régime d'indemnisation des accidents du travail en Ontario

Du 13 au 15 novembre 2015
Port Elgin (Ontario)

****NOUVEAU** Inscrivez-vous à l'infolettre sur la santé, la sécurité et l'environnement,
et aux nouvelles électroniques**

Afin de nous aider à vous tenir bien informés, veuillez prendre le temps de vous inscrire en passant par notre site Web pour que nous puissions vous envoyer par voie électronique notre infolettre et nouvelles, au fur et à mesure qu'elles seront disponibles, sur la santé, la sécurité, l'environnement et l'indemnisation des accidents du travail. Inscrivez-vous [ici](#) en indiquant votre prénom, nom de famille, courriel, code postal, ville et province, et cochez la case Santé, sécurité et environnement: <http://www.unifor.org/fr/quoi-de-neuf/sabonner>.

Pour recevoir une version papier de l'infolettre sur la santé, la sécurité et l'environnement, veuillez envoyer votre nom, numéro de téléphone et adresse postale à Laura Hargrove au 205 Placer Court, Toronto, ON M2 H3H9, courriel laura.hargrove@unifor.org, ou téléphonez sans frais au 1-800-268-5763 poste 6558, 416-495-6558.

